

Séance ordinaire du Conseil communal du 25.03.2024

Présidence : Ariane Annen Devaud

Procès-verbal 19/2024

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour du 25 mars 2024
2. Approbation du procès-verbal du 19 février 2024
3. Réponse au postulat "Opportunité de promotion ou de mise en place d'installations chaleur-force"
4. Postulat Véronique Blanc (MC) « Vers une réelle politique sociale en faveur des Seniors »
5. Interpellation Brigitte Besson (MC) « Délit contre la Loi sur les Eaux »
6. Communication de la Municipalité
7. Communication de la Présidente et du bureau
8. Propositions individuelles et divers

La Présidente, **Mme Ariane Annen Devaud**, ouvre la séance à 20h15, à la salle du Conseil communal, et salue cordialement Mme la Syndique, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, les membres du Conseil communal, les chefs de service ainsi que les collaborateurs de l'Administration, M. Alexandre Corbaz, président de la société de Jeunesse ; les membres de l'Association En Martines ; M. Stéphane Simon, membre du comité d'initiative « Sauvons le vallon de la Valleyre » ; ainsi que les membres du public présents.

Elle se réjouit de voir du public à chaque conseil au fond de la salle, mais surtout de nouveaux visages. Il s'agit d'une preuve que la politique communale - ce qu'elle appelle aussi la politique de proximité - intéresse les Montains.

Les membres du Conseil sont aujourd'hui de retour dans leur commune et leurs locaux, pour l'instant sans micro aux tables ni boutons de vote. Cependant, pour rappel, le vote fictif du début de séance à Lausanne – au Parlement vaudois - portait sur le vote électronique dont vous avez, à la grande majorité, accepté la proposition. A bon entendeur !

Sont présents : 56 Conseillères et Conseillers

Sont excusés : Mmes Antoinette Emery et Roxane Berger et MM. Nicolas Dupuis, Martin Müller, Jean-Marie Urfer, Jean-Pierre Muller, Raffaele Spinello, Alexandre Cudré-Mauroux, Pietro De Gregorio.

Le quorum est atteint.

1. Approbation de l'ordre du jour du 25 mars 2024

- **Point 5. Ajout de l'interpellation de Mme Brigitte Besson (MC) « Délit contre la Loi sur les Eaux »**

L'ajout est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

La numérotation est décalée en fonction.

2. Approbation du procès-verbal du 19 février 2024

La Présidente ouvre la discussion pour l'approbation du procès-verbal.

- **Le procès-verbal du 19 février 2024 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.**

3. Réponse au postulat "Opportunité de promotion ou de mise en place d'installations chaleur-force"

La réponse de la Municipalité ainsi que le rapport de la commission ad hoc se trouvent sur le site internet communal.

La Présidente donne la parole au rapporteur de la commission ad hoc.

- **M. Olivier Martin** donne lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

La commission remercie la Municipalité pour la qualité du rapport, précis et détaillé, sur l'opportunité de la promotion et de mise en place d'installations de couplage chaleur force. La commission incite à fédérer les acteurs publics comme privés dans le secteur de la production d'énergie et à envisager des synergies pour des mises en réseau. Elle incite aussi la Municipalité à anticiper - typiquement pour le site du Mottier

et le quartier de Champs d'Aullie - vu que de tels projets prennent autour de 3 à 5 ans entre l'idée et la mise en service. La commission accepte à l'unanimité ce rapport et son renvoi à la Municipalité pour classement.

La parole est donnée à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. La parole n'est pas demandée.

M. Olivier Maggioni fait remarquer que le rapport de la Municipalité, à la page 3, semble contenir une erreur. Selon le schéma de production séparée, le total des énergies produites et des pertes excède de 30 kWh l'énergie fournie. Cela mériterait d'être corrigé avant publication.

- **La réponse de la Municipalité au postulat "Opportunité de promotion ou de mise en place d'installations chaleur-force" est acceptée à l'unanimité. Le postulat est classé.**

4. Postulat Véronique Blanc (MC) « Vers une réelle politique sociale en faveur des Seniors »

La Présidente invite Mme Véronique Blanc à prendre la parole.

- **Mme Véronique Blanc** ne lit pas le postulat dans son entier, ce dernier se trouvant sur le site internet communal, mais apporte quelques précisions.

Lors d'une prise de parole, il y a quelques mois, Mme Blanc relevait qu'une bonne partie de la salle avait les cheveux gris. Le Conseil communal est effectivement très représenté par de futurs retraités, et c'est une juste représentation de la population vieillissante au Mont-sur-Lausanne et en Suisse également. La politique de l'enfance et de la jeunesse a fait un bond au Mont-sur-Lausanne ces dernières années, aujourd'hui c'est au tour de la politique senior d'en faire de même. Les postulants souhaitent qu'un bilan soit dressé sur les progrès déjà réalisés dans ce domaine et que la Municipalité : a) clarifie sa politique en faveur des seniors ; b) fixe des priorités, objectifs et indices de performance (KPI) clairs ; et c) que les ressources qu'elle souhaite allouer à cette politique dans les années à venir soient incluses dans la planification financière à moyen et long terme. Cette réflexion pourrait se décliner autour des *Huit domaines Villes Amies des Aînés* identifiés par l'OMS, afin de dégager une feuille de route claire déclinant les pistes d'actions communales afin d'améliorer la qualité de vie des seniors.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière du postulat.

La parole est donnée à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, salue l'intérêt des postulants pour une politique qui tient à cœur le collège municipal dans son entier. Cependant, il informe le Conseil communal sur quelques points du postulat avant d'en débattre :

- Création d'un service de cohésion sociale

Une réponse a été donnée à l'interpellation « Un service de cohésion sociale pour notre commune » déposée en date du 27 février 2023.

- Augmenter significativement le nombre de LUP (Logements d'utilité publique).

Une réponse a été donnée au conseil lors de sa séance du 15 mai 2023.

Une réponse à la motion sur les règlements des LUP est agendée pour l'automne.

Le Conseil communal a libéré 7'500'000.- pour aller dans ce sens.

- Rendre visible l'offre de prestations et développer la qualité de vie de ce public par des activités conviviales et stimulantes.

La commune organise le repas des aînés ou la sortie en bateau. Elle a également organisé un thé dansant, et l'accueil des nouveaux retraités a été annoncé ici même le 6 novembre dernier pour donner suite à une question posée par Mme la Conseillère Véronique Zwald. Nous rendons visible l'offre des prestations par des articles qui paraissent dans le Mont Journal. Le site Internet permet également de consulter ces offres, un onglet spécial seniors sera activé dans le courant de l'été.

- Promouvoir une politique dite « participative »

Des promenades diagnostics ont été organisées et d'autres vont suivre. Des articles dans le Mont journal ont été publiés à ce sujet. Des bancs ont été installés à la demande de seniors. Sans oublier l'appui sans faille de la Commune auprès du Mont solidaire.

Ce postulat ne semble pas nécessaire, mais la Municipalité se pliera à la décision du Conseil.

M. Olivier Balmer a pris connaissance du postulat avec une certaine surprise. Si, sur le fond, il partage les préoccupations des postulants, il peine à comprendre son utilité. Il lui semble en effet que les demandes qu'il contient font déjà l'objet d'un traitement par la Municipalité ou des réponses ont déjà été apportées aux questions posées. Il ne va pas reprendre tous les points venant d'être cités par M. le Municipal sur « Une réelle politique pour les Seniors ». La politique relative aux seniors fait partie du plan de législature, il est vrai menée par un municipal de l'Alliance montaine.

Création d'un service de la cohésion avec un délégué aux seniors : le municipal en charge de cette question vient d'en parler ; Augmenter significativement de nombre de LUP : cela fait déjà clairement partie des priorités de la Municipalité mais la commune dispose d'une marge de manœuvre réduite. Lorsqu'une possibilité s'est présentée à La Clochette, des démarches ont été entreprises par la Municipalité qui a investi beaucoup d'énergie pour que ce projet aboutisse. En outre, l'Alliance montaine a déposé une interpellation le 3 avril 2023 intitulée « Politique pour des logements seniors dans les nouveaux quartiers du SAF », précisément parce le groupe politique y voit du potentiel ; Promouvoir une politique dite « participative » : il s'agit déjà de l'ADN de la Municipalité actuelle en collaboration avec le Mont Solidaire ; Favoriser le dialogue entre les différents groupes d'âges offres intergénérationnelles : cela fait déjà partie des priorités de la Municipalité, et cela figure dans son plan de législature ; Effectuer un diagnostic « marchabilité aînés » : cette démarche a déjà été faite en collaboration avec Mont Solidaire.

Au vu de la situation actuelle et des réponses déjà apportées, il ne paraît pas opportun de transmettre ce postulat à la Municipalité. La période est très chargée, tant pour la Municipalité que pour les services communaux, dès lors il y a lieu de fixer des priorités dans les demandes du Conseil communal. Un bilan de la situation sera certainement opportun d'ici deux ou trois ans. Il invite donc à refuser le postulat.

Mme Véronique Blanc relève que beaucoup de choses sont faites actuellement, mais il est surtout important et nécessaire que tout ceci continue à l'avenir. Pour rappel, démographiquement, Le Mont-sur-Lausanne est la commune comptant le plus de personnes âgées par rapport au reste du canton. M. Daniel Besson prend son rôle à cœur mais lors de prochaines élections communales, il ne sera peut-être plus le municipal en charge de la cohésion sociale et peut-être que plus rien ne se fera.

Mme Véronique Blanc demande si le CMS sis au Mont-sur-Lausanne sera déplacé à moyen terme ?

M. Daniel Besson, municipal et membre du comité de l'APROMAD, confirme que des discussions sont en cours au sein de l'association mais qu'il n'y a pas encore d'informations concrètes à ce sujet.

Mme Barbara Rochat a eu l'honneur de recevoir une invitation pour les nouveaux retraités. Elle remercie M. Daniel Besson, municipal, pour son excellent travail et invite les membres du Conseil à refuser ce postulat.

M. Olivier Maggioni fait remarquer que ce postulat permet de préciser la politique de Municipalité à ce sujet. Il ne sera pas compliqué d'y répondre puisque les 2/3 des réponses ont été données précédemment par la Municipalité.

M. Fabio Cappelletti rappelle que le processus pour un postulat est plus compliqué et plus long à traiter qu'une interpellation, dont une réponse peut être donnée de suite ou lors d'une prochaine séance. Pourquoi ne pas transformer ce postulat en interpellation ?

M. Jean-Pierre Moser rebondit sur les propos de M. Olivier Balmer concernant l'idée d'obtenir un éventuel rapport ou état des lieux d'ici deux ans, en invitant les membres du Conseil à refuser ce postulat. Entre le dépôt du postulat « installations chaleur-force » et la réponse de la Municipalité par exemple, deux années se sont écoulées. Pourquoi donc refuser ce postulat puisque la Municipalité prendra également deux ans pour y répondre ?

M. Marc Maillard se demande pourquoi ce postulat a été déposé sous cette forme. Mme Véronique Blanc est contente de ce que fait déjà la Municipalité en faveur des aînés et se sent concernée par le fait qu'il y ait de plus en plus de personnes un peu âgées au sein de ce cénacle et de la commune. Elle se rend bien compte que des choses sont entreprises mais elle appelle son postulat « Pour une réelle politique sociale » comme si rien n'était fait. Si une politique doit se faire en faveur des seniors, ce ne sera pas grâce au Mont citoyen qui revient mettre une couche en expliquant à la Municipalité ce qu'elle doit faire. Ce postulat fait référence à l'« Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne région » dont notre municipal fait partie, leur but étant d'effectuer un travail de fond pour l'accompagnement personnalisé pour chaque commune, en collaboration intercommunale pour une politique senior coordonnée. Tout cela sont des choses qui se font et qui sont souvent présentées au Conseil communal. Ce postulat n'est pas nécessaire. Il invite le Conseil à le refuser.

M. Christophe Hauert relève que ce postulat permettrait d'obtenir un indicateur de performance avec ce qui fonctionnerait ou pas. Cela permettrait également d'obtenir un ensemble des actions manquantes et d'assurer une gouvernance.

Mme Barbara Rochat, présidente de la COGEST, informe que M. Daniel Besson apportera certainement des réponses sur l'avancement des travaux concernant les personnes âgées dans le prochain rapport de gestion.

Mme Véronique Blanc précise que le titre de ce postulat n'avait pas pour vocation d'être arrogant. Le mot « réelle » a été utilisé dans le but de dire qu'il n'existait actuellement pas de feuille de route concernant la politique sociale en faveur des seniors.

- **Le renvoi de ce postulat à la Municipalité est refusé.**

Acceptent : 23 Refus : 30 Abstentions : 2

5. Interpellation Brigitte Besson (MC) « Délit contre la Loi sur les Eaux »

La Présidente invite Mme Brigitte Besson à prendre la parole.

- **Mme Brigitte Besson** ne lit pas son interpellation en entier, cette dernière se trouvant sur le site internet communal, mais revient sur quelques points.

En date du 7 novembre dernier, le tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord Vaudois a prononcé une condamnation à l'encontre du contremaître d'une peine de 100 jours-amende avec sursis pour le délit

contre la Loi sur les Eaux. Pour rappel, l'intéressé n'a pas contrôlé la qualité desdits déversement d'eaux, dont le pH s'élevait à 12.2, alors que la valeur maximale autorisée est de 9 et la neutralité est à pH=7. Cette situation a entraîné une carbonation complète, en quelque sorte une cimentation, sur une distance de 350 mètres du ruisseau du Petit-Flon. Cela a engendré la mort de la faune benthique pour plusieurs années. Au vu de ces informations, la réponse donnée par Mme Nadège Longchamp, municipale, durant la séance du Conseil du 11 décembre 2023, est donc inexacte puisque des conséquences pour l'environnement ont été constatées par les services cantonaux et que la négligence du contremaître a donné suite à une condamnation établie par la justice. A ce stade, il est légitime de demander à la Municipalité à quelle date et sur quel support la population sera informée de cette pollution ? De plus, qu'est-ce qu'il sera mis en place par la Municipalité et le SAF durant les phases importantes d'urbanisation de la commune pour qu'un tel accident ne se reproduise pas ?

La parole est donnée à la Municipalité si elle souhaite d'exprimer.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures, mobilité et sécurité, reviendra sur cette interpellation lors d'une prochaine séance. La division Ressources en eaux et économie hydraulique de la Direction générale de l'environnement (DGE-EAU) - responsable cantonal de la gestion globale des ressources en eau - ainsi que le service Infrastructures sont actuellement en contact avec le garde-pêche pour avoir plus d'informations. De plus, une copie du jugement a été demandée au président du tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois afin d'obtenir les faits exacts pour comprendre ce qu'il s'est passé.

Mme Brigitte Besson suppose alors que la Municipalité n'était pas au courant de la dénonciation du garde-pêche ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, confirme que la Municipalité n'en n'avait pas été informée.

M. Alfred Belet, en tant que président du SAF, n'était pas non plus au courant de la dénonciation et de son résultat. Il n'était donc pas possible d'agir en amont.

Mme Brigitte Besson espère vivement que, suite aux retours du tribunal, la Municipalité fera une communication à ce sujet auprès des Montains, en toute transparence. C'est un résident montain qui a constaté la pollution et qui a fait appel à une association ainsi qu'à une élue, et c'est tout de même incroyable que ce soit à cette dernière d'informer l'assemblée de cette condamnation.

M. Mathieu Roulet invite la Municipalité à réfléchir à des solutions de suivi au plus près des travaux de chantiers.

6. Communication de la Municipalité

Pas de communication.

7. Communication de la Présidente et du bureau

Le travail de contrôle du Registre des intérêts suit son cours. Les personnes concernées recevront un courriel personnel afin de corriger ou non leur déclaration selon ce qui a été trouvé. Les autres membres du Conseil recevront un courriel de rappel concernant les éventuels changements qu'ils devraient reporter dans une nouvelle déclaration. Dans tous les cas, les documents sont à retourner dans les plus brefs délais à conseil@lemontsurlausanne.ch.

Concernant le préavis n° 04/2024 Initiative populaire communale "Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! » ainsi que la composition de la commission ad hoc, au vu de la sensibilité de l'objet, le bureau à l'unanimité a décidé de prendre contact avec le service juridique cantonal concernant l'éventuelle récusation des membres du Conseil communal impliqués dans ce dossier. La réponse du Canton suivra ultérieurement.

Une demande écrite par le bureau à la Municipalité sur plusieurs petits points d'améliorations sera faite dans les prochains jours.

Lors du dernier dépouillement, le bureau électoral a rencontré quelques soucis, notamment informatiques, lors du transfert des résultats communaux au Canton.

Lors du prochain dépouillement du 9 juin, comme l'avait initié M. Barry Lopez lors de sa présidence, il sera proposé aux jeunes Montains de venir découvrir le déroulement d'un dépouillement. Afin de ne pas déconcentrer les membres du bureau, M. Olivier Martin – conseiller communal et enseignant - sera chargé d'accompagner les jeunes durant la visite.

8. Propositions individuelles et divers

M. Philippe Hayward, qui avait déjà fait une demande dans ce sens en 2021, aimerait savoir où en est la situation concernant une baisse éventuelle de la vitesse à 100 km/h sur le tronçon d'autoroute traversant Le Mont-sur-Lausanne.

Mme Nadège Longchamp, municipale, prend note de cette demande et reviendra avec une réponse lors d'une prochaine séance.

M. Olivier Maggioni fait remarquer que, depuis le réaménagement des quartiers de la zone 30 des Martines, certaines présélections sont paradoxales. Sur le chemin du Chêne par ex., on est passé de 3 véhicules roulant à 50 km/h à « 300 » roulant à 30 km/h. De plus, depuis les nouveaux marquages, beaucoup d'automobilistes pensant entrer sur le chemin du Verger se trompent en entrant sur le chemin du Chêne puis reculent pour reprendre la route des Martines. Dès lors, serait-il possible, à la suite de ces nouveaux réaménagements, d'obtenir un bilan de répartition de la charge automobile ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, informe que la zone 30 est analysée au niveau du respect de la vitesse. Elle prend note de la remarque concernant le comptage des véhicules et regardera ce qu'il est possible de faire à ce sujet.

M. Olivier Maggioni demande si une information concernant le moustique-tigre sera prochainement diffusée au Montains car c'est le bon moment pour prendre des mesures préventives.

M. Philippe Somsy, municipal, rappelle qu'une information avait été diffusée sur le site internet. Si cela est encore possible, une communication pourra être faite dans le prochain Mont journal.

M. Fabio Cappelletti relève que la commission des finances n'est pas sollicitée pour le préavis n° 04/2024 Initiative populaire communale "Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !". Il n'y aura donc pas d'implication financière potentielle pour la commune ?

M. Daniel Besson, municipal, répond qu'à ce stade, il ne s'agit pas d'un investissement. Il n'y a pas de montant indiqué dans le préavis.

Mme Natacha Horton remarque que la fête des voisins ne figure pas sur le site internet de la commune. Est-ce que la commune à l'intention de diffuser une information à ce sujet dans l'agenda de ce dernier et dans le prochain Mont Journal ?

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, informe que cette fête n'a pas été oubliée. Une communication à ce sujet paraîtra effectivement dans le Mont Journal à venir.

Pas de contre-appel.

La séance est levée à 21h05.

La prochaine séance aura lieu le lundi 13 mai 2024 à 20h15, à la Grande salle du Petit-Mont.

Le Mont-sur-Lausanne, le 3 avril 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente	 The seal of the Commune of Mont-sur-Lausanne is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants. The top-left quadrant contains a cross, the top-right a lion, the bottom-left a bear, and the bottom-right a bird. The shield is surrounded by a circular border containing the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'DU MONT' at the bottom. Two small stars are positioned on the left and right sides of the border. The shield itself has the motto 'CARTELO DE PATRIE' written on it.	La secrétaire
		
Ariane Annen Devaud		Alexandra Magnenat